

## Mesures sanitaires à appliquer lors de l'organisation d'activités guides

Parce que la sécurité de nos membres passe avant tout la mise en œuvre et le respect des mesures sanitaires par chacune sont impératifs

### CONSIGNES POUR LES REUNIONS



- Les membres et maitrises qui présentent des symptômes suspects ou dont un membre de la famille présente des symptômes ne doivent pas participer aux activités.
- Les membres et maitrises qui ont des conditions de santé fragiles doivent évaluer avec leur médecin la possibilité de participer aux activités.
- Les activités et les rencontres en plein air seront privilégiées afin de faciliter la distanciation physique. Au cas où l'activité nécessite de s'asseoir pendant un certain temps, une distance d'un mètre et demi au moins entre chaque personne sera assurée.
- Pour les activités en intérieur, l'emplacement devra être vaste et il sera désinfecté avant et après l'activité (*les zones et surfaces pulvérisées avec un désinfectant*).

- Le matériel nécessaire pour toute activité sera désinfecté avant et après utilisation.
- Pour les marches, il est conseillé de ne pas porter de masques pour ne pas causer de problèmes respiratoires. Une distance d'un mètre et demi entre chaque personne devra alors être respectée.
- Les activités qui ne nécessitent pas de transport en bus sont à privilégier. Le transport par les parents serait ainsi envisagé en cas de besoin. Si un transport en autocar est nécessaire, une distance entre chaque personne devra être assurée (*une personne par banc*).

### CONSIGNES POUR LES ACTIVITES



### MESURES D'HYGIENE



- Les membres et les maitrises doivent porter un masque à tout moment.
- Du gel hydro alcoolique sera mis à disposition et/ou la possibilité de se laver les mains fréquemment sera assurée.
- Si un repas ou un goûter est prévu, ce doit être un repas froid/un goûter apporté par chaque personne.
- Les toilettes seront nettoyées fréquemment au cours de l'activité avec un désinfectant.

Si, après une activité, une personne présente des symptômes suspects, elle doit alerter la Cheftaine de l'unité et la tenir au courant des résultats du test. Le groupe ayant participé à l'activité doit alors obligatoirement se mettre en quarantaine.

**NOUS SOMMES RESPONSABLES DE NOTRE SÉCURITÉ.**